

Création des ARS :

Retrait de l'Etat, casse de l'articulation entre le sanitaire et le social, reculs pour tous.

Faire barrage à la casse !

La RGPP se décline dans tous les secteurs sans exceptions. Et sans exceptions non plus, elle conduit à passer par-dessus bord les fondements même du service public rendu par la fonction publique de l'état. Le projet de création d'Agences Régionales de Santé en est une illustration.

En créant ces nouvelles agences – dans la continuité des agences régionales d'hospitalisation mises en places par le plan Juppé en 1995, mais sur un champ beaucoup plus vaste – le pouvoir entend y intégrer la quasi-totalité des missions de santé publique, sanitaires et médico-sociales relevant actuellement de l'état, ce qui passe par la liquidation des Directions régionales et Départementales des affaires sanitaires et sociales.

Il s'agit d'une construction qui,
 - **d'une part consacre le désengagement de l'état** de ses responsabilités et de son rôle en la matière, réduit au rang de simple "partenaire", et surtout la rupture du lien entre le sanitaire et le social, pesant ainsi tout particulièrement sur les populations les plus défavorisées
 - **et d'autre part porte la création d'« outils » dont l'objectif sera, dans une approche comptable, de**

« marchandiser » ainsi les services, et de conduire à marche forcée une restructuration du secteur sanitaire et social, fermant des milliers de lits actifs notamment dans les hôpitaux locaux, en les convertissant en établissements pour personnes âgées dépendantes.

Cela conduira à des privatisations, à des abandons des politiques de prévention au nom de critères de rentabilité immédiate, et produira de fait des inégalités de traitement tant à l'intérieur des régions qu'entre celles-ci.

Derrière c'est aussi la mobilité forcée pour la quasi-totalité des personnels appelés à rejoindre des ARS dans lesquelles va progressivement se développer l'emploi contractuel (avec tout ce que cela signifie tant pour les garanties que pour l'exercice des missions), et le reclassement des autres avec les maigres dépouilles de missions restantes dans une direction de préfecture dont les contours sont très mal définis, et un cadre en tout cas plus



« ordre public » que d' « action sociale ».

C'est face à ces grands enjeux que les personnels de ce secteur se mobilisent. Et mènent une action déterminée, qui conjugue actions « fonction publique » et actions sectorielles. Avec notamment ce 19 juin un rassemblement national d'un millier d'agents devant le ministère.

D'autres initiatives sont d'ores et déjà prévues par l'intersyndicale (CGT ; FO ; SNIASS ; UNSA ; CFTC) telles une pétition nationale avec un objectif de 10 000 signatures, des démarches auprès des préfets, des interventions auprès des députés dans le cadre de l'examen du projet de loi créant les ARS.

CNRS : le démantèlement repoussé.

La forte mobilisation de la communauté scientifique et universitaire, et particulièrement la journée du 19 juin qui a conduit au blocage du conseil d'administration, ont contraint la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à présenter une nouvelle rédaction du plan stratégique (baptisé « Horizon 2020 »).

Celui-ci prévoit désormais le maintien de toutes les disciplines au CNRS, la responsabilité de la direction de l'organisme dans la création de toute nouvelle structure et la répartition des moyens, des conseils scientifiques comportant des élus, des missions de coordination avec des établissements partenaires du même champ disciplinaire.

Ce n'est pas rien lorsqu'on sait ce qu'il en était du premier projet.

Pour autant la question est loin d'être réglée.

- D'abord la ministre a refusé de s'engager sur la ques-

tion des moyens et notamment de l'emploi, tout en continuant à privilégier les financements de projets via l'agence mise en place (ANR), c'est-à-dire hors toute stratégie scientifique libérée des contraintes pesantes du pouvoir politique

- ensuite le schéma stratégique demeure imprécis sur le devenir des missions des départements scientifiques, - enfin, en l'absence de tout engagement, les risques de découpage du CNRS, expulsés par la porte risquent de revenir par la fenêtre dès l'automne avec la négociation du contrat d'objectif du CNRS.

Cela a motivé, lors de ce dernier CA, le vote « contre » de l'ensemble des représentants du personnel (CGT, SNCS, FSU, CFDT) ainsi que celui des représentants du monde du travail (CGT, FSU).

Cela conduit aussi la CGT à lancer un appel à la vigilance et à la mobilisation dès la rentrée de septembre.

Météo :

Les luttes imposent de **premiers reculs**.

La situation est placée sous **haute surveillance** des personnels.

La puissante lutte des personnels de Météo-France à l'appel de l'intersyndicale (CGT- FO- Solidaires) avec notamment la **participation massive à la grève et à la manifestation nationale** du 5 juin dernier - articulée avec une expression de soutien au travers d'une pétition largement signée (www.sauvonsla-meteo.fr) et les interventions de nombreux élus-, a contraint la direction à d'importants reculs sur les décisions autoritaires qu'elle avait arrêtées. Notamment la suppression de 550 postes (sur 3600), et la fermeture de plus de la moitié des centres départementaux (60 sur les 115 existant en métropole).

Ces **évolutions, catastrophiques** pour le service public de la météo, intégrées dans le « plan stratégique » de la direction qui devait être débattu au Conseil d'administration, sont aujourd'hui **suspendues**.

Et la direction a été contrainte d'ouvrir une discussion avec les organisations syndicales et les personnels, sur la qualité et l'efficacité du service public de la météo, en concédant y compris que celui-ci repose sur la dimension technique de la prévision (et l'importance de ses trois niveaux : départemental, interrégional et national), et qu'il intègre la consultation des partenaires et utilisateurs, des professionnels et élus....

Sans boudier l'importance de cette nouvelle démonstration de l'efficacité de l'action en ces temps où, au nom de la RGPP, il est procédé à des restrictions considérables des moyens, du champ, de la qualité et de l'efficacité du service public, l'intersyndicale place les discussions à venir **sous le contrôle des personnels** et appelle ces derniers à se tenir prêts à tout moment à reprendre la grève si nécessaire.



Haute pression sur la météo

La LME, une loi à chausse-trappes.

Au-delà des critiques largement développées sur le projet de LME (loi de modernisation de l'économie), y compris dans ces colonnes, et d'amendements en amendements, ce projet de loi ne cesse de susciter inquiétudes et interrogations. Ainsi en est-il d'une nouvelle rédaction proposée pour l'article 157 de code général des impôts, qui prévoirait désormais que ne seront pas imposés « ...les intérêts des sommes inscrites sur les livrets A ainsi que des sommes inscrites sur les comptes

spéciaux sur livret du crédit mutuel ouverts avant le 1^{er} Janvier 2009 ». Alors cela concerne-t-il les seuls livrets bleus qui seraient conduits à disparaître au profit des nouveaux livrets A banalisés...ou tous livrets ouverts après le 1^{er} janvier 2009 ? Un point qui n'est toujours pas éclairci à l'heure où ces lignes sont écrites. Par contre il est très clair qu'un amendement du député UMP Nicolas Forissier prévoit, lui, la suppression du caractère public du groupe Caisse des Dépôts.

INSEE : Critères discriminatoires.

Les élus des personnels (CGT et Sud, CFDT et FO) ont dénoncé la mise en œuvre par la direction d'un critère discriminatoire pour la promotion au choix de C en B (précisons que le nombre de possibilités de promotions représente ici 1,73% des promouvables !!!). Ce critère discriminatoire consiste à écarter de la liste des propositions tous les promouvables (statutaires) âgés de plus de 55 ans. Les représentants des personnels ont boycotté la CAP concernée « en attendant de l'abrogation effective de ce critère ». Par ailleurs des recours ont été engagés auprès de la haute autorité chargée de la lutte contre les discriminations.

INRA : Les représentants syndicaux quittent le CTP.

La ministre de la recherche a désigné un chargé de mission pour traiter de la réorganisation de la recherche agronomique. Et en fixant la date butoir du 30 Juillet pour la remise de son rapport et de ses propositions. Un mois, en pleine période de vacances d'été ! On voudrait passer en force, en excluant tout réel débat, qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! C'est la raison pour laquelle les représentants des personnels (CGT,CFDT,CFTC,SUD) ont présenté une motion demandant que les consultations soient repoussées à l'automne (motion adoptée, tous les représentants des personnels ayant voté pour et ceux de l'administration n'ayant pas pris part au vote). Dans une telle situation de dangers pour l'INRA, et devant l'absence d'engagement de prise en compte de la motion de report adoptée par le CTP, les représentants des personnels ont quitté le CTP.